

Le contrat local d'éducation artistique culturelle

Un nouveau Contrat local d'éducation artistique et culturelle (Cleac) est en place au Mans jusqu'en 2026. La Ville a pour ambition d'accroître le nombre de bénéficiaires, d'esthétiques artistiques et de partenaires sur un plus grand territoire d'intervention.

Page modifiée le lundi 14 octobre 2024 • Données Ville du Mans

Contexte



Permettre aux 3-20 ans de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle, d'être marqués par la venue d'un artiste et pourquoi pas d'en devenir un.
© Ville du Mans

L'éducation artistique et culturelle prépare les jeunes à l'exercice du choix et du jugement et participe à l'apprentissage de la vie civique et sociale comme à l'égalité des chances.

Il s'agit d'une **priorité** partagée du ministère de la Culture, du ministère de l'Éducation nationale et de la Ville du Mans.

Renouvellement

Au vu des bienfaits des deux premiers conventionnements pour le territoire et ses habitants, le Contrat local d'éducation artistique et culturelle (Cleac) fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2023-2026.

Une attention particulière est donnée aux quartiers prioritaires de la ville ainsi qu'à la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle sur les communes de Le Mans Métropole.

Objectifs

Pour cette nouvelle convention, la Ville du Mans veut **conforter la dynamique culturelle**, à l'échelle de Le Mans Métropole, à travers trois objectifs.

- 1.** Poursuivre une politique d'éducation artistique et culturelle qui permette à chaque enfant et jeune du territoire d'accéder à une offre de qualité, de s'approprier ou se familiariser avec les œuvres, les ressources et les structures culturelles du territoire, de se livrer à une pratique artistique.
- 2.** Permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres, qu'elles soient contemporaines, patrimoniales ou scientifiques.
- 3.** Contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative des publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives.

Actions



© Ville du Mans

Public

Le Cleac s'adresse à un public mixte âgé de 3 à 20 ans.

- Les élèves des établissements scolaires,
- les jeunes de la direction Enfance, Jeunesse et Sports ou de la direction de l'Éducation,
- les jeunes de la mission locale ou d'autres associations et structures de quartier.

Contenu

Le Cleac prévoit la rencontre d'œuvres et d'artistes avec des objectifs d'acquisition de connaissances.

Il prévoit l'accès à une pratique artistique et culturelle de 20 heures minimum, dont la moitié avec des intervenants de qualité et reconnus, autour des esthétiques en lien avec les grands événements *Le Mans fait son cirque*, *Faites lire ! Le Mans sonore* et *Plein Champ*.

- L'art plastique,
- l'art urbain,
- le cinéma,
- le cirque,
- la danse,
- la lecture et l'écriture,
- le patrimoine,
- le son.

Le Cleac prévoit enfin une restitution publique et l'accès à une formation ou un accompagnement des professionnels

Lieux

Les lieux de réalisation sont multiples.

- Les établissements scolaires,
- les centres de loisirs,
- les salles de spectacle,
- les musées,
- les structures de quartier – centres sociaux, espaces de vie sociale, maisons de quartier, maisons pour tous, maison des jeunes et de la culture, maison des loisirs et de la culture,
- les médiathèques,
- les archives municipales,
- les chapiteaux,
- en extérieur.



TÉLÉCHARGER : LE RÉPERTOIRE DES ACTIONS
(pdf, 7 Mo)

Acteurs

Le Cleac est **coordonné** par le pôle d'Action culturelle territorialisée du service du Développement et de l'Action culturels. Ce pôle est par ailleurs en charge du *Grand Carnaval* et des spectacles jeune public gratuits *Noël prend ses quartiers*. Il est membre des collectifs de quartier pour mettre en place des fêtes de quartier.

Le Cleac est **porté** par plusieurs services municipaux.

- Le conservatoire,
- la direction de l'Éducation,
- la direction Enfance, Jeunesse et Sports,
- les médiathèques,
- les musées,
- le service Tourisme et Patrimoine
- le service Vie des quartiers.

Le projet est également mis en place avec nos **partenaires**.

- Les Quinconces et l'Espal, scène nationale du Mans,
- le Pôle national Cirque le Mans Le Plongeur,
- la scène des musiques actuelles Superforma,
- Les Cinéastes, cinéma d'art et essai,
- L'Alambik, scène culturelle de proximité,
- le centre du patrimoine de la facture instrumentale Musiques du monde,
- La Cité du Music-hall et des Arts populaires,
- L'élastique à musique,
- La Fonderie,
- Eve, scène universitaire,
- Graines d'images,
- Éphémère, galerie d'exposition d'œuvres photographiques,
- Le Printemps des poètes,
- Théâtre pour l'avenir, association de promotion du théâtre en milieu scolaire.

7700

bénéficiaires

C'est le nombre d'enfants et jeunes de 3 à 20 ans qui ont bénéficié d'un Cleac l'année passée.



© Ville du Mans

PLUS LOIN

Le Mans détient la labellisation *100 % éducation artistique et culturelle* jusqu'en 2028 pour l'engagement de la Ville et de ses partenaires qui proposent une éducation artistique et culturelle à 100 % des enfants et des jeunes du territoire.